

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 13113  
Numéro SIREN : 839 874 617  
Nom ou dénomination : FP Azur

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2019 sous le numéro de dépôt 146301



1924063101



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : FP Azur

Numéro RCS : 839 874 617

Numéro Gestion : 2018B13113

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 79 AV DE VILLIERS  
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2019R146301 (2019 240631)

Date du Dépôt : 18/12/2019

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte  
: 31/10/2019

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 18 décembre 2019

2018 12 13 113  
RF 31/10/18  
277

187146301

**FP AZUR**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 79 Avenue de Villiers**  
**75017 PARIS**  
**839 874 617 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 31 OCTOBRE 2019**

Le 31 octobre 2019, à 17 heures, les associés de la Société FP AZUR se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 79 Avenue de Villiers 75017 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé réception en date du 15 octobre 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Commissaire(s) aux comptes absent(s) à l'assemblée :

- CONSEIL & ASSISTANCE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Nélia NOURGALEeva préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Nélia NOURGALEeva.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que les textes des projets de résolutions proposées, que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société suite à la perte de la moitié du capital social
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ANTICIPEE**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuvés par l'assemblée générale du 28 juin 2019, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

*Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.*

L'assemblée générale constate, en conséquence, que la présente résolution est rejetée et que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

### **DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**

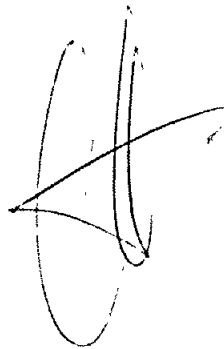
#### **FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



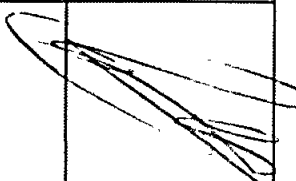
Le Président de l'assemblée  
Nélia NOURGALEEVA

Le Secrétaire  
Nélia NOURGALEEVA



**FP AZUR**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 79 Avenue de Villiers**  
**75017 PARIS**  
**839 874 617 RCS PARIS**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31/10/2019**

| Associé Nom,<br>Prénoms, Adresse                                                        | Nombre<br>de titres<br>en<br>pleine-<br>propriété | Nombre<br>de titres<br>en nue-<br>propriété | Nombre<br>de titres en<br>usufruit | Nombre<br>de voix | Mandataire(Nom,<br>Prénoms, Adresse) | Signature                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| FINEMAT<br>représentée par Nélia<br>NOURGALEEVA<br>79 Avenue de Villiers<br>75017 PARIS | 9.500                                             |                                             |                                    | 9.500             |                                      |  |
| QUIBEL Cédric<br>1455 Chemin de<br>l'Ormée<br>06140 VENCE                               | 500                                               |                                             |                                    | 500               |                                      |  |

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 10.000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 10.000 voix.

A la présente sont annexés aucuns pouvoirs.

Nélia NOURGALEEVA

